
CHEERLEADING SCOLAIRE

Règlements spécifiques 2023-2024

Article 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux du Réseau du Sport étudiant, soient la réglementation spécifique et la réglementation administrative du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean.

Les règlements techniques de la Fédération de cheerleading sont appliqués pour chacun des niveaux.

Article 2 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

2.1

Benjamin du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011

Cadette du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009

Juvenile du 1^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2007

Ouvert : du 1^{er} juillet 2005 au 30 septembre 2011

2.2 Niveaux par catégories

Benjamin : Niveau 1 et Niveau 2 de la FCQ

Cadet : Niveau 3 de la FCQ

Juvenile : Niveau 3 de la FCQ

Ouvert : Niveau 1, 2 et 3 de la FCQ

2.2.1 Ouvert niveau 2 : à 12 équipes et plus, la catégorie sera subdivisée en Petite et Grande.

2.2.2 Si une catégorie a moins de 3 équipes, la catégorie sera jumelée à la catégorie Ouverte de son niveau pour la saison. L'équipe pourra accéder au championnat provincial scolaire dans sa catégorie d'origine.

Article 3 SURCLASSEMENT

À l'exception de la catégorie « ouverte », pouvant être composée d'élèves athlètes de catégories benjamine à juvénile, seul le simple surclassement est accepté.

Article 4 INSCRIPTION AUX LIGUES ET COÛTS

- 4.1 L'inscription à la ligue s'effectuera au début octobre en indiquant le niveau dans lequel l'équipe souhaite évoluer. L'école devra confirmer au plus tard le 5 novembre, le niveau de chacune de ses équipes. Les frais d'inscription sont déterminés annuellement.

Article 5 COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

- 5.1 Nombre d'athlètes participant à la compétition : **de 5 à 30*****
L'équipe peut être composée de filles et garçons sans distinction.
- 5.2 Vous devrez inscrire vos athlètes sur S1. Si l'athlète n'est pas inscrit sur S1, il sera déclaré inadmissible.
- 5.3 Encadrement :
Une équipe devra avoir au minimum un entraîneur certifié niveau 1 FCQ ou en voie d'obtention dès la première rencontre de la saison.
- 5.4 « Cross-over » :
Un athlète de même catégorie d'âge peut faire partie de deux équipes. Le nombre de « cross-over » est limité à 2 par équipe. Tous les cas de cross-over devront être identifiés sur l'alignement officiel et lors de l'accueil. L'horaire des compétitions ne tiendra pas compte des « cross-over ».

Article 6 RÉCOMPENSES

Une bannière (grosseur 30" x 48") sera remise à l'équipe championne de chaque catégorie/niveau. Des médailles seront également remises aux trois premières positions du classement cumulatif dans chaque catégorie/*niveau*.

Article 7 SYSTÈME DE POINTAGE

- 7.1 Les trois rencontres seront comptabilisées pour l'obtention de la bannière de ligue.
- Lors des trois rencontres, les juges noteront les équipes selon les critères mentionnés à l'article 14 du présent document. Les résultats obtenus seront répartis de la façon suivante :
- 1^{ère} Rencontre régionale : 10%**
2^e Rencontre régionale : 30%
3^e Rencontre régionale : 60%
- 7.2 Lors des deux premières compétitions régionales, donner les résultats préliminaires. Les résultats officiels se retrouveront sur le site du RSEQ 48 heures après la compétition. Pour la troisième rencontre régionale, les résultats seront donnés après chaque catégorie (AM et PM).

Article 9 ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage pour la première compétition sera déterminé par un tirage au sort effectué par le responsable du RSEQ SLSJ. L'ordre sera divulgué dans la semaine précédant l'événement. Pour les compétitions suivantes, le classement déterminera l'ordre de passage de la dernière position à la première.

Article 10 DÉROULEMENT DES ROUTINES

- 10.1 Avant la compétition, chaque équipe bénéficiera d'une période d'un minimum de 4 minutes d'échauffement. La formule d'échauffement est définie en fonction des installations et annoncée avec l'horaire. En dehors de la période d'échauffement, aucun stunt et gymnastique de pourront être pratiqués.
- 10.2 L'équipe devra procéder à l'accréditation et à l'inspection de ses athlètes avant l'échauffement.
- 10.3 Chaque équipe fera sa chorégraphie une fois devant les juges.
- 10.4 La musique devra être envoyée par courriel au RSEQ une semaine avant la compétition dans un format MP3 de qualité à Stéphanie Tremblay (stremblay@saqlac.rseq.ca).

Article 11 COMPORTEMENT

- Tout manque de respect flagrant envers un co-équipier, un entraîneur ou toute autre personne sera sanctionné.
- Vous devez toujours penser pour l'équipe : penser esprit d'équipe et non individualisme, en manifestant en tout temps de l'enthousiasme et de la dignité.
- Il est interdit à tout membre de s'approcher de la table des juges sans autorisation d'un responsable.

Article 15 ACCÈS CHAMPIONNAT PROVINCIAL

La région a droit d'office à un accès au championnat provincial pour chacune des catégorie/niveau. Des places supplémentaires peuvent être demandées en fonction des places disponibles. (Voir règlementation provinciale) La région demande 2 accès pour chacune des catégories. Le nombre d'accès sera confirmé au début du mois de mars.

POLITIQUE D'ANNULATION DE COMPÉTITION

Compétition sur semaine:

Dans le doute de l'annulation, le responsable communique avec le responsable de du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean au (418) 543-3532. Après 16h00, communiquer avec le commissaire de la ligue. Une fois la décision prise d'annuler la compétition, le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean communique avec les responsables et/ou les entraîneurs et l'assignateur des arbitres.

Tournoi ou rencontre de fin de semaine:

Le responsable d'un événement doit communiquer avec le responsable du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, et la décision d'annuler le tournoi ou la rencontre sera prise par ces deux personnes. La décision doit être prise au moins quatre heures avant le début de ce dernier.

Lorsqu'il décide d'annuler, il doit avertir le responsable du RSEQ au numéro d'urgence du réseau du sport étudiant.

Athlétisme	}	À déterminer
Badminton		
Cross-Country		
Football		
Volleyball		

Basketball	}	Stéphanie Tremblay 418-590-5845
Cheerleading		
Hockey		

S'il y a annulation, le site Internet (www.saglac.rseq.ca) et la page Facebook en feront mention.

Dans le doute, l'équipe ou les équipes visiteuses peuvent communiquer avec le numéro d'urgence du RSEQ SLSJ avant le début de la compétition. Les entraîneurs de l'école qui visite ont la responsabilité de s'assurer que son ou ses matchs ne sont pas annulés.

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Présenté par : _____

École : _____

ÉVÉNEMENT			
Date		Discipline	
Lieu			
Personne(s) impliquée (s)			
Description de l'événement			

Témoin _____ Tél: _____

Témoin _____ Tél: _____

Responsable _____ Date _____

RAPPORT D'ACCIDENT

IDENTIFICATION

Nom		Prénom	
Date de nais.		Adresse	
Ville		Code postal	
Téléphone			
Région du RSEQ		Institution	

INFORMATION SUR L'ACCIDENT

Lieu de l'accident	
Genre de blessure	
Détails de l'accident	
Cause de l'accident	

SOINS APPORTÉS

Soins apportés sur place				
Acheminé par ambulance	Oui	Non	Hôpital	
Acheminé à la clinique médicale	Oui	Non	Clinique	
Acheminé au domicile familial	Oui	Non		
Accompagnateur				
Recommandation de se rendre à l'hôpital	Oui	Non		
À la clinique médicale	Oui	Non		
Refusée par la victime	Oui	Non		

URGENCE SANTÉ (s'il y a lieu)

Contacté à	Heure	Minutes	
Arrivé à	Heure	Minutes	
Contacté par			

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR :

Nom / Prénom (Écrire en lettres moulées)	
Fonction	
Signature	
Date	